



Nuisance de construction entrainant perte chiffre d'affaire

Par **brunsif**, le **04/10/2017** à **13:34**

Bonjour, je gère une société à l'IS qui loue des appartements à la semaine (LMP). J'arrive à l'équilibre financier de justesse, mais voilà que l'été prochain un voisin va construire en face de chez moi, à 5 m un chalet tout l'été. La grue tournera au-dessus de chez moi, ... impossibilité de louer. Je vais donc perdre tout le chiffre d'affaire et me demande (je suis encore dans les 2 mois des recours) si je peux me faire dédommager ma saison légalement pour par exemple nuisances entraînant perte de chiffre d'affaire, mise en péril de société.... Car je vais en effet être très mal financièrement et risque de "couler"... Merci pour votre aide, Bruno

Par **nihilscio**, le **04/10/2017** à **16:07**

Bonjour, Ce n'est pas absolument impossible mais votre voisin refusera probablement de vous indemniser sans y être contraint et il vous faudra lancer une procédure judiciaire dont l'issue ne me paraît pas du tout certaine. Cela dépendra de l'appréciation du juge sur le caractère anormal ou non du trouble.

Par **brunsif**, le **04/10/2017** à **21:24**

Merci pour la réponse, mais je reste preneur d'info si qq1 en aurait une autre à ce sujet? merci